

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de QUÉBEC
No : 200-06-000193-154

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE
LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

et

ANDRÉ BÉLISLE

Demandeurs

c.

GROUPE VOLKSWAGEN DU CANADA INC.
VOLKSWAGEN GROUP OF AMERICA INC.
VOLKSWAGEN AKTIENGESEKKSCHAFT
AUDI CANADA INC.
AUDI OF AMERICAN INC./AUDI OF AMERICA, LLC
AUDI ACTIENGESELLSCHAFT

Défendeurs

et

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mise en cause

ENREGISTREMENT

Division **civile**

Salle 3.07

Le 21 décembre 2021

DÉBUT : 9 h 17
FIN : 12 h 42

PRÉSIDENT : L'HONORABLE DANIEL DUMAIS, j.c.s. (JD 3065)

DEMANDEURS

PRÉSENTS

BOUCHARD + AVOCATS INC.

M^e Stéphane Pagé

stephanepage@bouchardavocats.com

Me Jean-Philippe Royer

jeanphilipperoyer@bouchardavocats.com

DÉFENDERESSES

PRÉSENTS

BORDEN LADNER GERVAIS

M^e Stéphane Pitre

spitre@blg.com

M^e Anne Merminod

amerminod@blg.com

MISE EN CAUSE

PRÉSENTE (via Teams)

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

M^e Frikia Belogbi

frikia.belogbi@justice.gouv.qc.ca

M^e Nathalie Guilbert

Nathalie.guilbert@justice.gouv.qc.ca

PROCUREUR GÉNÉRAL DU
CANADA

PRÉSENT (via Teams)

OPPOSANTE (Mme Barnard)

PRÉSENTE (via Teams)

NATURE DE L'AUDIENCE

GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE

M^e Ludovic Sirois

Justice Canada

ludovic.sirois@justice.gc.ca

M^e Maxime Nasr

M^e Léanie Cardinal

BELLEAU LAPOINTE

mnasr@belleaulapointe.com

AUDIENCE

(DEMANDE POUR « DÉTERMINER UNE MODALITÉ DE L'EXÉCUTION » D'UNE TRANSACTION MODIFIÉE LE (15-12-2021), SÉQUENCE 73

DEMANDE POUR OBTENIR L'APPROBATION D'UN CONTRAT DE TRANSACTION (MODIFIÉE À NOUVEAU EN DATE DU 20 DÉCEMBRE 2021)

Chantal Kelly (TK0101)

9 h 00

Appel de la cause et identification des avocats.

M^e Jean-Philippe Royer produit :

- Demande pour obtenir d'un contrat de transaction modifiée à nouveau en date du 21 décembre 2021.
- Projet jugement.

Échange avec les avocats sur ce que le Tribunal doit entendre aujourd'hui.

M^e Belogbi et M^e Guilbert réfèrent le Tribunal à leur demande de remise formulée hier en fin de soirée. Le Tribunal propose plutôt de faire avancer le dossier et il sera décidé, au fur et à mesure, des éléments qui pourraient être réglés aujourd'hui et ceux qui pourraient être reportés ultérieurement. M^e Guilbert souligne trois aspects à préciser, à savoir :

- Que la FDE distribue les fonds pour des projets au Québec;
- Que l'AQLPA ne puisse en bénéficier;
- Que des délais soient prévus pour la distribution des fonds reçus.

Multiplés échanges entre avocats et le Tribunal : quittance, avis publiés, etc.

	Dépôt d'une nouvelle requête modifiée qui contient des modifications au texte des quittances et qui satisfait Me Nasr et sa cliente.
	Intervention de M ^e Stéphane Pitre sur les conclusions complémentaires que recherche le Fonds d'aide. M ^e Guilbert propose que lui soit transmis un projet comportant les ajouts suggérés, et ce, avant la fin de la journée.
9 h 58	Quant aux différents avis publiés, M ^e Guilbert se dit satisfaite des explications formulées par M ^e Pitre.
10 h 08	Explication de M ^e Pitre sur la volonté des parties quant à l'entente convenue.
	Multiplés échanges entre le Tribunal et les avocats.
10 h 50	*** Suspension de l'audience ***
11 h 19	*** Reprise de l'audience ***
1^{er} témoin	M^{me} Cherie Young National Manager-Environmental Damages Fund at Environment and Climate Change Canada Dartmouth, Nova Scotia, Canada
11 h 19	Le témoin est assermenté.
11 h 20	Interrogatoire par M ^e Stéphane Pitre.
11 h 33	Questionnement du Tribunal au témoin.
11 h 41	Questionnement du Tribunal au témoin.
11 h 45	Questionnement du Tribunal au témoin.
11 h 53	Questionnement du Tribunal au témoin.
11 h 54	Fin de l'interrogatoire de M ^{me} Young.
	M ^e Pitre informe le Tribunal de ce qu'il pourrait ajouter pour clarifier la quittance.
11 h 59	M ^e Guilbert demande qu'une courte pause lui soit accordée pour prendre connaissance des modifications suggérées par M ^e Pitre.

12 h 10

M^e Nasr informe le Tribunal que les modifications telles que formulées par M^e Pitre, de même que les clarifications apportées à la quittance, conviennent à l'opposante et résous ses préoccupations.

12 h 18

M^e Belogbi informe le Tribunal qu'elle a pris connaissance du projet et qu'elle est en accord avec l'ajout formulé par M^e Pitre aux paragraphes 17.1 et 17.2 ainsi qu'aux conclusions, réglant ainsi ses préoccupations quant au texte de la quittance.

Échange entre le Tribunal, M^e Pitre, M^e Royer et M^e Guilbert.

ENTENTE ET ÉCHÉANCIER

12 h 27

Au terme de la séance tenue ce matin, les parties conviennent qu'il ne reste que trois éléments à discuter avant que le Tribunal puisse prendre les requêtes en délibéré et rendre jugement. Ces trois éléments sont les suivants :

- Les honoraires et débours des procureurs des demandeurs et leurs représentants;
- Le pourcentage payable (ou non) au Fonds d'aide aux actions collectives;
- L'acceptation de l'entente P-1 faisant suite au projet de convention à intervenir entre Sa Majesté la Reine aux droits de FDE et les demandeurs.

Par ailleurs, les parties se sont entendues sur les modifications à apporter au texte de quittance applicable à l'entente et s'en déclarent satisfaits.

Les parties conviennent des échéances suivantes :

- La poursuite de l'audience se tiendra le **10 février 2022 à compter de 9 heures;**
- Le projet de convention complétant l'entente P-1 devra être accepté (ou non) **d'ici le 3 février 2022;**
- La requête pour approbation des honoraires et frais du représentant devra être communiquée **au plus tard le 21 janvier 2022;**


PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite)

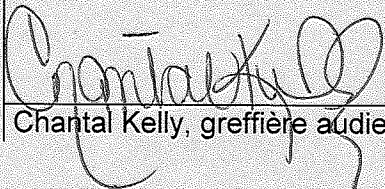
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
ET ANDRÉ BÉLISLE c. GROUPE VOLKSWAGEN DU CANADA INC.

- Toute opposition quant à cette requête portant sur les honoraires, de même que les motifs devront être communiqués **au plus tard le 1er février 2022;**
- Les plans d'argumentation et autorités quant à l'un ou l'autre des points demeurant en litige devront être produits **au plus tard le 4 février 2022 à 13h00.**

12 h 42

Fin de l'audience


DANIEL DUMAIS, j.c.s.


Chantal Kelly, greffière audiencière